

Date
de
convocation :

16/09/2022

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE DUNIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pascale MERLE, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19)

Excusés : Pierrick MARCON (pouvoir à Patricia SOUCHON), Isabelle MEYNET (pouvoir à Christophe MOULIN), Colette MORIN (pouvoir à Pierre DURIEUX), Emeline MOUNIER (pouvoir à Cédric BROUSSARD) (4)

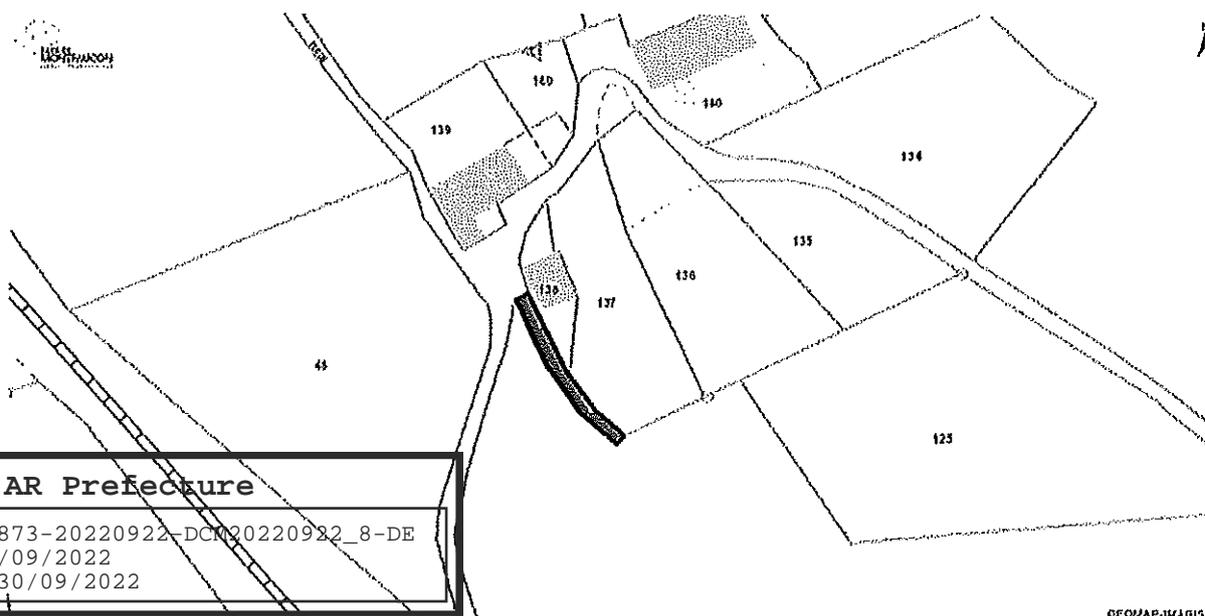
Absent : (0)

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Aliénation d'une partie du chemin rural au lieu-dit La Vernelle.

DCM 20220922-8

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM n°20210401-14 décidant de soumettre à l'enquête publique le déclassement d'une partie du chemin rural au lieu-dit La Vernelle en vue de son aliénation au profit de Monsieur GOUMI Bruno.



Il précise que ce projet a été soumis à enquête publique du 12 juillet 2022 au 27 juillet 2022. Il indique que le Commissaire Enquêteur ne fait aucune remarque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la vente de la partie du chemin rural au lieu-dit La Vernelle ;
- Fixe le prix de vente à l'euro symbolique ;
- Décide que les frais de géomètre, de notaire seront à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais de publicité dans les journaux locaux et les honoraires du Commissaire Enquêteur ;
- Laisse l'acquéreur désigner le géomètre et le notaire chargés de l'opération ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220922-DCM20220922_8-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022